

3^e Conférence ministérielle sur la sécurité et la sûreté en mer dans l'océan Indien occidental

Discours de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

16 novembre 2023 | Balaclava (Maurice)

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,

Monsieur le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice, président du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien,

Mesdames et Messieurs les ministres et hauts-représentants des Etats membres de la COI, des Etats de l'Afrique orientale et australe, et des Etats d'Afrique de l'Ouest, d'Europe, d'Asie et d'Amérique,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatiques, de la communauté des partenaires au développement et représentants des organisations régionales et internationales,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de débiter mon propos par un heureux constat : notre région du Sud-Ouest de l'océan Indien, que nous nommons l'Indianocéanie, est globalement en paix. Nous avons la chance – et cela mérite d'être souligné – de vivre dans un espace de stabilité d'une grande diversité humaine.

Ce constat reste néanmoins relatif. En effet, les risques existent. Nous sommes à quelques encablures de zones de tension où des filières criminelles et des forces délétères prennent pieds ; notre océan est convoité et, de fait, il est au cœur d'enjeux globaux qui ne sont pas exempts de risques ; et enfin, les impacts multiformes des chocs mondiaux comme de la criminalité transnationale créent des situations de fragilités qui

exacerbent les inégalités, nourrissent le pessimisme et les tentations déstabilisatrices.

Comme vous le constatez, le tableau de l'Indianocéanie se dessine finalement en clair-obscur.

Ce que nous devons collectivement rechercher, c'est de donner corps et voix à la pulsion démocratique, qui est une pulsion de liberté, de recherche d'autonomie, de réalisation personnelle et collective. Pour ce faire, il nous revient de promouvoir la gouvernance démocratique et l'état de droit dans nos territoires **mais aussi en mer** car nos vastes étendues océaniques sont faites de zones d'ombre qui profitent aux trafics illicites et autres activités criminelles.

Voici donc le cœur de cette troisième conférence ministérielle sur la sécurité et la sûreté en mer : **c'est la coopération** car aucun des Etats de la zone ne peut seul relever le défi multiforme, parfois diffus, souvent caché, et définitivement crucial de la sécurité maritime. Monsieur le Premier ministre, permettez-moi de vous féliciter et à travers vous le gouvernement de la République de Maurice, pour avoir élevé le défi de la sécurité maritime au rang des priorités de développement pour la région. Après les conférences ministérielles de 2018 et de 2019, vous avez souhaité réunir à nouveau les acteurs régionaux et internationaux de la sécurité maritime pour approfondir le dialogue engagé, consolider les partenariats et convenir d'actions nouvelles, concertées et pérennisées. C'est tout à votre honneur.

Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la COI, avec le soutien de l'Union européenne, a mis en place une architecture régionale de sécurité maritime qui couvre 14 millions de km² du bassin occidental de l'océan Indien. Cette architecture de sécurité maritime engage autour de deux accords régionaux les cinq Etats membres de la COI ainsi que Djibouti et le Kenya. Elle dispose de

deux centres régionaux de fusion de l'information maritime (CRFIM) à Madagascar et de coordination des opérations (CRCO) aux Seychelles qui ont noué des partenariats solides avec des organismes internationaux, dont des agences des Nations unies, des Etats de la région et au-delà, des forces navales dont la mission EUNAVFOR Atalanta et des compagnies maritimes internationales.

Il y a dix jours, le Comité de pilotage du Code de conduite de Djibouti / Amendement de Djeddah a décidé de formaliser sa collaboration avec notre architecture de sécurité maritime en reconnaissant le CRFIM et le CRCO comme des pivots permettant d'atteindre les objectifs du DCoC. C'est un rapprochement important et hautement nécessaire pour assurer une bonne cohérence entre les dispositifs de sécurité maritime, pour renforcer et amplifier les actions en cours. C'est aussi une reconnaissance manifeste de l'utilité concrète, de la pertinence et de solidité de notre architecture de régionale de sécurité maritime. Je tiens ici à remercier les membres du DCoC pour leur confiance et leur volonté de coopération qui profitera à tous.

L'élargissement des partenariats au travers de cette architecture de sécurité maritime devra nous permettre d'accélérer sa pleine mise en œuvre et son approfondissement avec le concours des partenaires, au premier rang desquels l'Union européenne notamment au travers du nouveau programme *Safe Seas Africa*. Cette nouvelle phase permettra aussi de mettre en réseau notre architecture avec les mécanismes du Golfe de Guinée et de l'océan Indien oriental jusqu'au Pacifique occidental en approfondissant le dialogue en cours avec les centres de sécurité du continent et de l'Asie - Pacifique. Dans le même temps, nous devons accompagner les Etats à mettre en place les stratégies nationales, cadres légaux et structures indispensables à l'atteinte de capacités minimales d'action de l'Etat en mer et à la création d'un maillage régional de sécurité maritime abouti.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous savons la priorité que vous accordez, Monsieur le Premier ministre, au combat contre la drogue. Cette priorité nationale trouve sans aucun doute un écho au niveau régional et international.

Et pour cause : A l'échelle internationale, le trafic de drogue générerait un chiffre d'affaires annuel supérieur à 400 milliards de dollars selon le Fonds monétaire international. C'est, à titre de comparaison, le produit intérieur brut de l'Afrique du Sud ! Les réseaux sont mondialisés et interconnectés et entretiennent un cercle vicieux et dangereux pour nos sociétés et nos économies qu'il faut casser d'autant que, dans notre région, la « route du Sud » identifiée par l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), relie directement les zones de production de narcotiques à nos pays.

Le mécanisme régional de sécurité maritime a ici un rôle crucial à jouer. Le saisisse record de plus d'une tonne de drogues par les autorités seychelloises en avril dernier dans le cadre d'une opération coordonnée par le CRCO témoigne de la capacité de notre architecture régionale MASE à apporter des résultats. Il faut néanmoins continuer à surveiller les comportements suspects des navires et accentuer la dissuasion pour intercepter, réprimer et juger les crimes de drogue. C'est un défi prioritaire qui sera abordé lors de notre conférence.

Au-delà des crimes ou activités illicites en mer, il y a aussi les risques qui doivent retenir notre attention, dont les risques de pollution marine. Le flux majeur de navires qui traverse le sud-ouest de l'océan Indien constitue un défi pour nos Etats riverains. Le cas du Wakashio a rappelé combien la coopération est essentielle parce qu'aucun des pays de la zone – j'insiste

bien, pas un seul pays dans la région – n'est en mesure de faire face en solitaire à des niveaux de pollution comme ceux auquel Maurice a dû faire face.

Les coûts financiers, techniques et humains d'une préparation adéquate sont considérables et demandent aussi de la constance ainsi que des mécanismes bien huilés de collaborations, d'une part, entre les agences nationales et, d'autre part, avec les administrations des pays, organisations et centres techniques de la zone voire au-delà. C'est tout l'intérêt de l'exercice de simulation de terrain MASEPOLREX que nous avons conduit avec succès en partenariat avec les autorités mauriciennes et la collaboration des parties prenantes des Accords MASE en septembre dernier. Je me félicite de l'invitation du Kenya à accueillir un exercice régional de simulation de terrain similaire en 2024, ce qui est le signe également de l'engagement des autorités du Kenya comme en témoigne aussi sa présidence de l'ex-CGPCS devenu CGIMA pour mieux embrasser la diversité des défis de sécurité et de sûreté en mer. La COI, qui s'est fortement investie au sein de l'ex-CGPCS notamment auprès des présidences seychelloises, mauriciennes et kenyanes du Groupe, reste engagée et prête à collaborer étroitement avec le CGIMA dans le cadre de notre architecture régionale de sécurité maritime.

Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs,

A la COI, nous appelons à une implication ferme des Etats, des organisations régionales et des partenaires internationaux en faveur de l'architecture régionale de sécurité maritime qui est, je le pense, l'un des résultats majeurs de l'action portée par notre organisation régionale au nom de ses Etats membres.

Il me semble que nous pouvons être collectivement fiers de ce que nous avons pu réaliser avec les Etats parties aux Accords MASE et les partenaires. Nous sommes en effet aller bien au-delà des objectifs initiaux

du programme MASE. Au regard des résultats atteints, il me semble nécessaire d'aller vers des coopérations renforcées, un élargissement à travers les collaborations avec le DCoC et le CGIMA, et aussi une ouverture à l'ensemble de l'Afrique et à l'Indopacifique.

Au Secrétariat général, nous restons donc au service de l'intérêt collectif, toujours disponibles à contribuer de manière constructive à cette dynamique pour la sécurité maritime. Dans ce cadre, je forme le vœu que vous continuiez à faire confiance aux artisans enthousiastes de la coopération régionale que nous sommes à la COI. Je vous remercie de votre attention.